



Demande de titre Maître Artisan ou Maître Artisan en Métier d'Art

**Vous souhaitez obtenir le titre de Maître Artisan
ou Maître Artisan en Métier d'art** (cocher le titre souhaité).



Maître Artisan



Maître Artisan en métier d'Art

➤ Renseignements concernant le demandeur

NOM, Prénom :

Date de naissance :

Dirigeant Conjoint collaborateur Conjoint associé Associé

Titres et Diplômes obtenus dans le métier :

➤ Renseignements concernant l'entreprise

Entreprise individuelle

Société

N° SIREN :

N° téléphone :

Courriel :

Site internet :

Dénomination (si société) :

Adresse de l'entreprise :

Activités exercées :

Date de début d'activité :

Vous avez été dirigeant dans plusieurs entreprises artisanales : Oui Non

Si oui, merci de compléter le tableau ci-dessous :

Siren entreprise	Département, ville	Métiers	Date du début d'activité	Date de fin d'activité	Nb d'années
TOTAL					

Le demandeur des déclarations certifie sous sa responsabilité :

- L'exactitude des déclarations portées au présent document et l'authenticité des pièces produites à leur appui
- Qu'il n'a commis aucun manquement à la probité ou à l'honneur pouvant amener un refus d'attribution du titre de Maître Artisan

Date :

Signature :

**Merci de joindre les pièces à votre dossier correspondant
à la situation pour laquelle vous formulez une demande de titre**

DEMANDE DE TITRE D'UNE FORMATION ÉQUIVALENTE AU BM

Conditions requises et pièces justificatives à joindre au dossier
Attention : pour ce cas toutes les conditions sont cumulatives

➤ Métier pour lequel le titre est demandé

Métier :

➤ 1. Être inscrit au Registre National des Entreprises - RNE

Extrait d'inscription au RNE (ce document n'est pas à joindre au dossier, il sera établi par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

Si le dirigeant désigné sur le RNE est une société, joindre les statuts et/ou les PV d'assemblée de cette pour justifier de la nomination

➤ 2. Être titulaire d'un diplôme équivalent au BM

Le diplôme doit figurer dans la liste suivante ou être homologué au minimum au niveau 5. Il doit aussi correspondre à des connaissances techniques relatives au métier exercé par le demandeur du titre de Maître Artisan ou à un métier connexe.

Brevet de Technicien Supérieur

Diplôme Universitaire de Technologie

Diplômes ou titres d'Ingénieur délivrés conformément aux dispositions de la section II du titre VIII du Code de l'Enseignement Supérieur

Titre « Un des Meilleurs Ouvriers de France » institué par arrêté du 25 mai 1935 du Ministre de l'Education Nationale

➤ 3. Justifier de deux années de pratique professionnelle

Certificats de travail. (Uniquement si l'inscription au Registre National des Entreprises - RNE est inférieure à deux ans)

➤ 4. Justifier de compétences gestion

Cocher uniquement une des conditions suivantes

Obtention de l'unité de valeur gestion du Brevet de Maîtrise (BM)

Autre formation en gestion équivalente au brevet de maîtrise

Inscription depuis au moins 8 ans au RNE

➤ 5. Justifier de compétences psychopédagogie

Cocher uniquement une des conditions suivantes

Formation d'apprentis / alternants / stagiaires de la Formation Professionnelle Continue (annexe à compléter)

Obtention du module « Gestion des ressources humaines et maître d'apprentissage » du Brevet de Maîtrise (ancienne unité de valeur psychopédagogie)

Autre formation en psychopédagogie équivalente au Brevet de Maîtrise

**Merci de joindre les pièces à votre dossier correspondant
à la situation pour laquelle vous formulez une demande de titre**

DEMANDE DE TITRE D'UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

Conditions requises et pièces justificatives à joindre au dossier

➤ Métier pour lequel le titre est demandé

Métier :

➤ 1. Être inscrit au RNE

Extrait d'inscription au RNE (ce document n'est pas à joindre au dossier, il sera établi par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) justifiant d'au moins 10 ans

Si le dirigeant désigné sur le RNE est une société, joindre les statuts et/ou les PV d'assemblée de cette pour justifier de la nomination

➤ 2. Justifier de la promotion de l'artisanat ou justifier de la participation à des actions de formation

Justifier de la promotion de l'Artisanat (B1)

Répondre à une ou plusieurs des conditions suivantes

- Titres, prix, certificats, et tout document justifiant le savoir-faire
- Dossier photographique des réalisations
- Dossier de presse Lauréat de concours
- Réalisation de travaux de recherches
- Réalisation d'ouvrages professionnels
- Participation à des manifestations de prestiges (type Elysée) sans animation commerciale

Justifier de la participation à des actions de formation (B2)

Répondre à une ou plusieurs des conditions suivantes

- Formation d'apprentis / alternants / stagiaires de la de la Formation Professionnelle Continue (3 minimum avec réussite à l'examen)
- Participation à des jurys d'examen
- Avoir été formateur
- Certificat de maître d'apprentissage confirmé

PRÉCISIONS SUR LA DÉMARCHE À SUIVRE

1. Compléter le formulaire de demande et joindre les justificatifs selon votre situation
2. Le dossier (formulaire + copie des justificatifs) est à adresser à votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale
Copie des contrats
3. Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet un avis et transmet le dossier à la Commission Régionale des Qualifications (CRQ)
4. La CRQ statue sur votre demande et vous adresse une notification de sa décision

Bon à savoir

PAGE RÉSERVÉE À LA CMA

Demande reçue complète à la CMA de _____, le _____

➤ Pièces justificatives à présentées

Demande au titre d'une formation
équivalente au BM

Demande au titre d'un savoir-faire
reconnu

➤ Pièces justificatives à présentées

Favorable

Ne réunit pas les conditions réglementaires :

Date :

Visa du Président
de la CMA

FORMALITÉS D'ENTREPRISES

☎ Un seul contact téléphonique : **3006**

✉ Par mail :

Besoin d'information ?

formalites@artisanatpaysdelaloire.fr

Demande de prestation ?

appuiformalites@artisanatpaysdelaloire.fr



Par téléphone
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 30



ou par courriel
du lundi au vendredi



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

Demande de titre de Maître Artisan ou Maître Artisan en Métiers d'Art au titre du Brevet de Maîtrise

**Demande de titre de Maître Artisan attribué par le président
de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat aux personnes**
titulaires du Brevet de Maîtrise et qui justifie 2 ans de pratique professionnelle
(cocher le titre souhaité).



Maître Artisan



Maître artisan en métier d'art

Maître Artisan en métier d'Art

➤ Renseignements concernant le demandeur

NOM, Prénom :

Date de naissance :

Dirigeant

Conjoint collaborateur

Conjoint associé

Associé

➤ Renseignements concernant l'entreprise

Statut de l'entreprise :

Entreprise individuelle

Société

N° SIREN :

Site internet :

N° téléphone :

Courriel :

Dénomination (si société) :

Adresse de l'entreprise :

Activités exercées :

Date de début de d'activité :

Vous avez été dirigeant dans plusieurs entreprises artisanales :

Oui

Non

(Si oui, indiquer le numéro Siren de vos autres entreprises, et le département d'immatriculation)

Le demandeur des déclarations certifie sous sa responsabilité :

- L'exactitude des déclarations portées au présent document et l'authenticité des pièces produites à leur appui
- Qu'il n'a commis aucun manquement à la probité ou à l'honneur pouvant amener un refus d'attribution du titre de Maître Artisan

Date :

Signature :

➤ Métier pour lequel le titre est demandé

Métier :

➤ Pièces justificatives à présentées

Copie du diplôme BM

2 années de pratique professionnelle

en tant que salarié (joindre les copies des certificats de travail)

en tant que chef d'entreprise (extrait d'inscription et/ou de radiation)

NE PAS REMPLIR (cadre réservé à la CMA)

Demande reçue à la CMA, le :

Favorable

Ne réunit pas les conditions réglementaires :
(motif)

Date :

Visa du Président de la CMA

FORMALITÉS D'ENTREPRISES

☎ Un seul contact téléphonique : **3006**

✉ Par mail :

Besoin d'information ?

formalites@artisanatpaysdelaloire.fr

Demande de prestation ?

appuiformalites@artisanatpaysdelaloire.fr



Par téléphone
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 30



ou par courriel
du lundi au vendredi